

# BULLETIN D'ADHÉSION CERCLE DES MÉCÈNES-ENTREPRISES



Nom - Prénom	_____	Fonction	_____
Société	_____	SIREN	_____
Adresse	_____		
Email	_____	Téléphone	_____

## Rejoignez le Cercle des Entreprises et venez vivre des moments d'exception !

Depuis plus de 100 ans, l'École Normale de Musique de Paris-Alfred Cortot, a pour vocation de faire rayonner la musique française à l'international, et de former les futurs grands musiciens, venus du monde entier, attirés par la diversité et la qualité des enseignements et un corps professoral de maîtres et pédagogues de grand renom.

Etablissement privé d'enseignement supérieur l'École ne reçoit pas de subventions publiques. Les dons de ses mécènes sont donc essentiels pour financer les bourses attribuées à plus d'un tiers de ses élèves et l'enrichissement de l'offre pédagogique (atelier de gestion du stress, expression corporelle, maîtrise des outils numériques, théâtre...) pour former des musiciens éclairés, en phase avec les enjeux de leur temps.

## 2024-2025 Un don pour révéler leurs dons : une année de scolarité pour un étudiant = 8 000 €

- Adagio 5 000 € (à partir de)     Moderato 15 000 € (à partir de)     Allegro 30 000 € (à partir de)     **Vivace** 50 000 € (à partir de)     **Presto** 100 000 € (à partir de)


Je souhaite que mon don soit dédié au financement :

- du fonds de bourses     des projets pédagogiques

### Parrainage

- Je souhaite parrainer un étudiant (vous apporterez à votre filleul votre écoute et votre soutien afin de l'accompagner dans son parcours de jeune musicien et de découverte de la culture française - pour les étudiants étrangers).

### Options de versement

- virement bancaire contactez [mecenat@enmp.fr](mailto:mecenat@enmp.fr)     don en ligne via notre plateforme 100% sécurisée
- chèque ordre : École Normale de Musique de Paris    [ici](#) 

### Mention de votre nom

- Je souhaite que mon entreprise figure dans la liste des soutiens de l'École sous la dénomination :
- Je souhaite que le don de mon entreprise reste anonyme

### Communications

- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter de l'École Normale de Musique de Paris
- Je souhaite recevoir de la documentation sur les opportunités de legs, donations et assurance vie

MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN D'ADHÉSION

✉ Par mail : [mecenat@enmp.fr](mailto:mecenat@enmp.fr)

Par voie postale : École Normale de Musique de Paris 114 bis boulevard Malesherbes 75017 Paris

## Amicale de l'École Normale de Musique de Paris

En tant que membre du Cercle des Mécènes vous devenez membre d'honneur de l'Amicale de l'École Normale de Musique de Paris et recevrez le bulletin d'information correspondant.

### VOS CONTREPARTIES DÉDIÉES

Un don à l'École Normale de Musique de Paris vous permet de bénéficier de contreparties dès l'année de versement et l'année suivante, moyennant renouvellement de votre soutien à date d'anniversaire de votre don.

	ADAGIO	MODERATO	ALLEGRO	VIVACE	PRESTO
Soutien annuel à partir de	5 000 €	15 000 €	30 000 €	50 000 €	100 000 €
Coût réel après déduction fiscale à l'IS*	2 000 €	6 000 €	12 000 €	20 000 €	40 000 €

### Événements exclusifs

Invitations pour la soirée annuelle des Mécènes	2	4	6	8	10
Invitations à 3 Rencontres Musicales de Cortot et à l'ensemble des Masterclasses	2	4	6	8	10
Accès à la billetterie prioritaire des mécènes avec placement préférentiel pour les RMC (Rencontres Musicales de Cortot)	✓	✓	✓	✓	✓
Mise à disposition du Salon Munch pour une soirée annuelle			✓	✓	✓
Mise à disposition de la Salle Cortot et des salons pour un événement annuel				✓	✓

### Parrainage

Possibilité de parrainer un élève	✓	✓	✓	✓	✓
Concert privé dans votre entreprise**			✓	✓	✓

### Visibilité et publications

Mention et logo sur le site internet et les supports de communication imprimés	5ème position	4ème position	3ème position	2ème position	1ère position
--------------------------------------------------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

### Adhésion à l'Amicale *Sauf demande de ne pas adhérer*

✓ ✓ ✓ ✓ ✓

\*60% du montant du don sur l'impôt sur les Sociétés (IS) via l'École, dans la limite annuelle de 20 000 € ou 5% du chiffre annuel HT.

### Date et signature

Nous vous informons que vos données font l'objet d'un traitement informatisé et sont utilisées pour un usage interne exclusivement par l'École Normale de Musique de Paris. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, RGPD, n°2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, rectification, effacement ou opposition au traitement de vos données personnelles en envoyant un mail à [mecenat@enmp.fr](mailto:mecenat@enmp.fr)